

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du lundi 23 octobre 2023

2023\_10\_04

Date de la convocation : 16 octobre 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

Le quorum est atteint.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Damien ROSSET

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois octobre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne BERNARD, Maire*

*Présents : Mmes BERNARD, MAZOUIN, MALHAO, LHERMELIN  
Mrs, ROSSET, FORTINEAU, BOREL, BARTHELEMY*

*Représentés :*

*Absents excusés : Mrs COCULET, OUVRARD et SIMON*

**OBJET : Conditions de location de la salle des fêtes**

Madame le Maire rappelle la délibération du 18 mai 2018 fixant les tarifs et conditions de location de la salle des fêtes de Rouzède :

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer les prix de location comme suit :

- Pour un rouzédais : vin d'honneur : gratuit

1 journée : 65€

1 week-end ou 2 jours 130 €

- Pour un non résident sur la commune : vin d'honneur : 65 €

1 journée : 130 €

1 week-end ou 2 jours 260 €

- Associations communales : Comités des fêtes, Club de chasse et Club des aînés : occupation gratuite

-Associations sportives communales : 50 € annuel.

- Association hors commune : 1 journée : 65 €

1 week-end ou 2 jours 130 €

-Location de la vaisselle de la salle des fêtes en dehors de celle-ci tout en restant sur le territoire communal : 40 €

**AR Prefecture**

016-211602909-20231023-2023\_10\_04-DE

Reçu le 07/11/2023

**Le prix de la caution versé par chèque** la réservation est fixé à 300 Euros et est restitué lors de la récupération des clés après réalisation de l'état des lieux de fin d'occupation. L'attestation d'assurance sera obligatoirement fournie lors de la prise des clés.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie conforme,

Le maire,  
**Anne BERNARD**

Le secrétaire de séance,  
**Damien ROSSET**

